



Vade-mecum du Prix annuel Ethias-ACC « Relance culturelle : activités estivales en extérieur » 2021

Le présent document est un guide à destination des membres de l'ACC, porteurs de projet d'action culturelle, candidats dans le cadre du Prix annuel Ethias-ACC 2021. Il définit notamment les conditions de recevabilité et les critères de sélection.

Ce vade-mecum permet de comprendre le fonctionnement du Prix annuel Ethias-ACC. Il présente les points essentiels de la procédure de sélection permettant ainsi une élaboration concrète et réussie de chacun des projets proposés.

Avant-propos : pourquoi un Prix annuel « Ethias-ACC » ?

Depuis 2001, Ethias est partenaire de l'ACC. Ce partenariat se traduit notamment par le soutien de projets portés par des Centres culturels (CC) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Grâce au Prix « Ethias-ACC », chaque Centre culturel a l'opportunité de bénéficier indirectement du soutien d'Ethias.

Suite aux 3 dernières éditions en format biennal, l'ACC et Ethias ont évalué les retours à la fois des candidats, des lauréats et du jury. Suite à cette analyse, il a été décidé de repartir sur une base annuelle pour le Prix afin d'assurer une continuité dans la promotion de celui-ci et une récurrence permettant de connaître les échéances à l'avance. Ce format semble mieux répondre aux réalités et attentes des potentiels candidats également.

Il est aussi renforcé au niveau de la dotation, ainsi qu'au niveau de sa promotion et visibilité.

Chapitre I. Objectifs et thématique du Prix annuel « Ethias-ACC » 2021

Suite à une concertation entre Ethias et l'ACC, la thématique pour cette édition du Prix est liée à l'actualité, d'où son appellation et calendrier un peu différents des éditions précédentes.

La thématique est la suivante : « **les activités estivales en extérieur**¹ ».

Soutenir et promouvoir les activités imaginées par les membres de l'ACC cet été, c'est montrer la vitalité, le dynamisme et la capacité de notre secteur à s'adapter. Cette dimension de « relance » des activités culturelles sous des formes diverses et variées est essentielle à encourager pour Ethias et l'ACC.

¹ Activités est à comprendre dans un sens large, il peut s'agir d'un festival, concert, spectacle, ou d'une activité plus spécifique à un projet global (un atelier pendant un festival par ex.).

Nous souhaitons via ce thème **mettre à l'honneur les activités de toutes formes qui se dérouleront en extérieur entre le 21 juin et le 5 septembre 2021 inclus²**.

Le Prix Ethias-ACC 2021 soutient des actions (opérations) dans l'espace public que le Centre culturel met en œuvre sur son territoire (et voisin en cas de coopération) dans la période déterminée, qui permettront de retisser, renforcer ou développer le lien avec son public et la population environnante.

Cette année, l'accent sera mis sur la **visibilité** et la **promotion** des projets. Les dossiers devront comprendre une partie plus conséquente sur le **plan de communication du projet** mais également sur les objectifs en termes de personnes touchées etc.

→ Pour identifier les points d'évaluation des dossiers, merci de veiller à répondre au mieux aux critères de la grille de pondération (cf. annexe 1).

Chapitre II. Dotation

La dotation annuelle s'élève à 7500€.

Ce Prix désignera trois lauréats : **les 3 dotations s'élèvent à 2500€ chacune.**

Les montants sont accordés par projet.

De plus, chaque lauréat pourra bénéficier d'une formation³ donnée par Prométhéa sur le sponsoring, offerte par Ethias (valeur entre 120 et 150€).

Cette année, grâce au partenariat de l'ACC avec La Libre Belgique (LLB), chaque lauréat pourra bénéficier d'un abonnement d'un an à toutes les éditions numériques de LLB.

Chapitre III. Conditions de recevabilité de la demande

Seules les demandes recevables seront évaluées. Pour être recevable, une demande doit respecter les conditions prévues aux points ci-dessous.

1. *Concernant une demande propre :*
 - a) Être déposée par un membre de l'ACC ;
 - b) Ne pas être déposée par un membre de l'ACC qui a été lauréat du Prix biennal précédent⁴ ;
 - c) Une seule demande par membre est recevable.

2. *Concernant une demande co-portée :*
 - a) Être déposée par un membre de l'ACC ;
 - b) Ne pas associer un membre de l'ACC qui a déposé par ailleurs une demande propre ou qui est associé à une autre demande co-portée - la participation à une demande co-portée étant assimilée, dans ce cas, à une demande propre ;

² Si l'activité est annulée pour des raisons sanitaires liées au Covid, il faudra informer au plus vite l'ACC et réadapter votre plan de communication et/ou activité au cours de la saison culturelle.

³ Le contenu de la formation sera discuté avec Prométhéa afin de répondre au mieux aux attentes du bénéficiaire.

⁴ Si vous êtes lauréats du Prix biennal 2020-21, vous ne pouvez pas déposer de demande pour cette année.

- c) Contenir l'accord de coopération visé à l'annexe 2 signé par le porteur de projet et par tous les partenaires membres de l'ACC.
3. *Concernant le projet :*
- a) Porter sur une ou des opérations culturelles se déroulant entre le 21 juin et le 5 septembre 2021 inclus. Il peut s'agir d'une action ponctuelle ou qui perdure sur plusieurs semaines dans cette période.
4. *Concernant le dossier de candidature :*
- a) Utiliser le format du dossier-type fourni par l'ACC en veillant au respect du nombre de signes ;
 - b) Être transmis à l'ACC complété et signé endéans les délais prévus, avec une attention particulière pour le point « Engagements » du dossier-type.
5. *Concernant le budget :*
- a) Utiliser le modèle de budget fourni par l'ACC ;
 - b) Être en équilibre ;
 - c) Identifier dans le budget la répartition et l'objectif de la dotation du Prix.

Chapitre IV. Évaluation des dossiers recevables et procédure de sélection

1. Critères d'évaluation

Seuls les dossiers recevables seront évalués. En fonction du nombre de demandes recevables, l'équipe de l'ACC et un représentant d'Ethias procèdent au classement des demandes sur la base de la grille critériologique pondérée prévue en annexe 1.

Un maximum de dix dossiers ayant obtenu le plus grand nombre de points sont sélectionnées et transmises au jury.

2. Examen des demandes sélectionnées par le jury

Lors d'une demi-journée de délibération, le jury examine les dossiers sélectionnés et désigne les trois lauréats sur la base des résultats de la grille de pondération et des débats qui ressortent de la discussion. Les décisions sont motivées et sont concertées entre les différents membres du jury.

Le jury se compose de 5 personnes dont :

1 représentant.e d'Article 27 ;

1 représentant.e de Prométhéa ;

3 professionnel.le.s du secteur des Centres culturels ou issu.e.s de secteurs proches.

Un membre du CA et/ou un membre de l'équipe de l'ACC ainsi que le représentant d'Ethias peuvent assister à la réunion du jury avec voix consultative.

Chapitre V. Dossier-type et délais

Le dossier-type est téléchargeable sur le site de l'ACC (www.centres-culturels.be) dès le lancement de l'appel.

Les Centres culturels devront envoyer leur dossier de candidature en **PDF** par courriel en respectant scrupuleusement la date limite du dépôt des dossiers fixée au **5 mai 2021 (minuit)**. Un accusé de réception est envoyé par courriel. Veillez à ce que votre dossier n'excède pas 5 Mo.

Les annexes éventuelles (catalogue, rapport, photos) devront être limitées à 2 pages.

Chapitre VI. Promotion du Prix et des lauréats

L'ACC souhaite valoriser et promouvoir le Prix Ethias-ACC via un plan de communication spécifique. Elle multipliera les supports et outils de communication et a établi une stratégie digitale, médias et audiovisuelle pour donner plus de visibilité au Prix, aux lauréats et à leur projet.

Une vidéo promotionnelle sera notamment réalisée présentant les 3 lauréats du Prix Ethias et leur activité. Elle sera diffusée lors de l'annonce officielle des résultats.

De plus, cette année, en partenariat avec La Libre Belgique, un « prix des lecteurs » sera organisé. Les abonné.e.s de La Libre pourront élire parmi les 3 lauréats désignés par le jury, quel est le projet qui sera labélisé « Prix des lecteurs de La Libre ». Un encart publicitaire dans l'édition nationale de LLB mettra en avant les projets récompensés.

Dans ce contexte, il est également demandé aux candidats d'avoir une attention particulière relative à leur stratégie de communication lié au projet. Le dossier-type a été repensé dans ce sens.

Chapitre VII. Engagements

1. *Apposer le label autocollant « Lauréat ETHIAS-ACC 2021 » à l'institution culturelle et sur le lieu de réalisation du projet de façon bien visible pour le public.*
2. *Utiliser le logo spécifique « ETHIAS-ACC – assurément culture » dans les publications, supports et site internet relatifs au projet et mentionner le soutien du Partenariat.*
3. *Diffuser le communiqué de presse Ethias-ACC annonçant le nom des lauréats à la presse/tv locales (cf. cela doit apparaître dans votre plan de communication) ainsi que la vidéo promotionnelle.*
4. *Communiquer à l'ACC les dates précises des événements du projet et les invitations officielles.*
5. *Se rendre disponible pour l'équipe technique qui réalisera la vidéo promotionnelle un des jours ou le jour clé de votre activité.*
6. *Ne pas conclure de sponsoring avec un autre assureur pour l'activité proposée.*
7. *Une fois le projet clôturé, introduire à l'ACC la synthèse du projet (voir ci-dessous).*

Chapitre VIII. Fin du projet

Une synthèse du projet détaillant notamment l'apport du soutien Ethias-ACC, l'impact sur le public (quantitatif/qualitatif) et le suivi ou les perspectives envisagées seront demandés pour le **15 octobre 2021** au plus tard.

Ce document est présenté sous forme de synthèse et ne peut excéder 2 pages. Veuillez à utiliser le canevas fourni.

Chapitre IX. Calendrier

- Les dossiers sont à rentrer pour **le 5 mai 2021 (minuit)** ;
- Les candidatures retenues sont informées des résultats au plus tard **le 31 mai 2021** ;
- L'ACC envoie une déclaration de créance aux 3 lauréats au mois de juin.
- L'annonce officielle presse/médias/réseaux sociaux aura lieu en **septembre 2021**, dès que la vidéo promotionnelle sera prête à être diffusée.

ANNEXE 1

Grille d'évaluation des critères de sélection pour le Prix annuel Ethias-ACC 2021

Critères de sélection	Indicateurs	Pondération
a. Projet en lien avec l'exercice des droits culturels	<ul style="list-style-type: none">▪ Explication du choix du projet, de son format et de son lieu de diffusion▪ Description de la méthodologie utilisée (médiation culturelle, éducation permanente, ...)▪ Droit(s) culturel(s) visé(s) par l'activité▪ Définition du public cible	15
b. Stratégie et plan de communication	<ul style="list-style-type: none">▪ Plan de communication est clair et précis▪ Données quantitatives (personnes touchées, retombées médias estimées etc.) sont indiquées▪ Visibilité dans les médias au niveau local et supra-local (TV et presse locale, régionale..)▪ Variété des supports (print, digital, autres)▪ Explication sur la stratégie de communication (numérique, médias, autres).	15
c. Contextualisation du projet au sein du Centre culturel	<ul style="list-style-type: none">▪ Inscription dans le projet global du Centre culturel▪ Impact(s) sur votre territoire à court, moyen et long terme▪ Pérennisation possible du projet au sein du CC	10
d. Partenariat(s)/collaboration(s)	<ul style="list-style-type: none">▪ Identification des collaborations et partenaires (à comprendre au sens large, au niveau local, autres opérateurs et aussi collaborations artistiques)	5
e. Faisabilité financière	<ul style="list-style-type: none">▪ Cohérence du budget	5

ANNEXE 2

Accord de coopération de projet conjoint dans le cadre d'un Prix annuel Ethias-ACC 2021

Cet accord de coopération est à compléter si vous proposez un projet conjoint avec un autre membre de l'ACC. Les autres types de partenariats ne doivent pas compléter cet accord. Seul le porteur de projet recevra la dotation pour le projet conjoint. L'affectation de cette somme relève d'une décision commune entre les partenaires.

Les champs à personnaliser sont en italique.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

- *Nom et coordonnées du porteur du projet, membre de l'ACC : ...*

ET

- *Nom(s) et coordonnées du (de) partenaire(s), membre(s) de l'ACC : ...*

Article 1er.

Les parties s'engagent, dans le respect de leur finalité propre, à réaliser leur projet conjoint intitulé

Article 2.

Cette convention est destinée à attester du partenariat conclu entre le porteur de projet et ses partenaires, en vue de la réalisation du projet dénommé à l'article 1^{er}.

Article 3.

Chaque partie désigne en son sein un responsable chargé de superviser l'exécution de l'accord et d'assurer la coordination des différentes activités liées au projet. Il s'agit de :

- *pour le porteur de projet :*

- *pour le(s) partenaire(s) :*

Article 4.

Chaque partenaire atteste qu'il n'est pas associé à une autre demande dans le cadre du présent Prix annuel, que ce soit sous la forme d'un projet propre ou d'un projet co-porté.

Article 5.

Le présent accord est conclu pour la durée du projet conjoint présenté dans le cadre du Prix annuel Ethias-ACC.

Article 6.

Les partenaires s'engagent à respecter les points « engagements » définis au Chapitre VII du présent vademecum.

Fait le _____, à _____

Signatures du porteur de projet et du (des) partenaire(s)